SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 1er octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : *AFSH1330939A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;

Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1er

L'arrêté du 1er octobre 2012 susvisé est modifié comme suit :

1° Au II :

a) Gaëlle LANCELLE-CHOLLIER, Fédération nationale des orthophonistes (titulaire), est nommée en remplacement d'Anne DEHETRE, Fédération nationale des orthophonistes (titulaire).

b) Fabienne VANNIER, Fédération nationale des orthophonistes (1er suppléant), est nommée en remplacement de Philippe PENIGAULT, Fédération nationale des orthophonistes (1er suppléant).

2° Au V, Arlette SCHUHLER, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (2nd suppléant), est nommée en remplacement de Denis FISCHER (2nd suppléant), Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (2nd suppléant).

3° Au VI, Luc DUQUESNEL, Confédération des syndicats médicaux français (titulaire), est nommé en remplacement de Michel COMBIER, Confédération des syndicats médicaux français (titulaire).

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 décembre 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau RH2
de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,
G. Boudet